



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taxe intérieure sur les produits pétroliers

Question écrite n° 20788

Texte de la question

M. Laurent Furst attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'impact dramatique que générerait sur l'emploi, l'économie et le pouvoir d'achat des Français, une éventuelle hausse de la taxation du gazole en France en débat. L'industrie automobile française a fortement axé ces vingt dernières années sa stratégie de développement sur la voiture diesel. Déjà fortement éprouvé par la crise, ce secteur industriel serait complètement déstabilisé s'il devait faire face à une augmentation de la fiscalité du gazole. De surcroît cela pénaliserait les agriculteurs contraints à l'utilisation de véhicules automobiles et les transporteurs routiers déjà pénalisés par la nouvelle écotaxe poids-lourds applicable à partir du mois d'octobre 2013. Enfin, cela mettrait à mal les foyers les plus modestes, les périurbains, les ruraux qui sont obligés de prendre la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. Aussi, il souhaiterait connaître précisément les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

La conférence environnementale qui s'est tenue les 14 et 15 septembre 2012 a inscrit la question du régime fiscal du diesel à l'ordre du jour de ses travaux. Un comité pour la fiscalité écologique, présidé par l'économiste Christian de Perthuis, a été constitué sous l'égide du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. La question de l'écart de taxation entre le gazole et l'essence a été inscrite au rang des sujets que le comité doit traiter de manière prioritaire au regard de son impact notamment en matière environnementale et économique. La première réunion du comité, qui s'est tenue le 30 janvier dernier, a notamment été consacrée à ce sujet afin d'établir un diagnostic de la situation française au regard de la pratique des autres États européens. Le comité devrait formuler ses premières propositions au printemps 2013, notamment quant à l'opportunité de procéder à un rééquilibrage de la taxation entre ces deux carburants ainsi, le cas échéant, que sur le calendrier et les modalités d'un éventuel rééquilibrage. Le Gouvernement n'entend pas prendre de décisions dans ce domaine avant que le comité ne se soit prononcé. Il est rappelé que le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi doit être notamment financé par de la fiscalité écologique représentant une recette d'au moins 3 milliards d'euros d'ici à 2016.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Furst](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20788

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2724

Réponse publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3586